

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 juin 2025

Date de
convocation :
18/06/2025

Nombre de
Conseillers :

- en exercice : 09
- de présents : 09
- de votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 20h30,

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Villers-Franqueux sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, maire de Villers-Franqueux.

Etaient présents :

Messieurs : MALTOT Éric – ROSTEIN David - GEANCY Christophe – THIRIET Rémy

Mesdames : LE DROGO Madeleine - FOURQUIN Corinne - MISSA Agnès - ROSIEZ Christine - BLAIZOT Carine

Secrétaire de séance : Monsieur GEANCY Christophe

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
- révision schéma de cohérence territoriale CU Grand Reims, avis du conseil municipal ;
- révision plan de mobilité CU Grand Reims, avis du conseil municipal ;
- accord local de répartition des sièges du conseil communautaires de la CU grand Reims, avis du conseil municipal ;
- décision modificative budgétaire n°01
- divers

1

I. Approbation du procès-verbal 27 mars 2025

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

II. Révision schéma de cohérence territoriale CU Grand Reims, avis du conseil municipal / Délibération n°06-2025

Exposé du maire

Dans le cadre du projet de territoire engagée par la Communauté Urbaine du Grand Reims, le conseil de ladite communauté a demandé une révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour définir les objectifs poursuivis et les modalités de concertations.

Des débats et des concertations ont eu lieu, en collaboration avec les communes, autour des trois axes suivants à travers des conférences et des ateliers thématiques :

- Conduire une stratégie d'attractivité économique ambitieuse
- Bâtir une stratégie de solidarité désirable pour devenir un territoire de choix
- S'engager dans les transitions pour un territoire plus sobre et plus durable

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) élaboré à l'issue de cette révision pour l'aménagement future des villes, des bourgs et des communes qui constituent la communauté Urbaine du Grand Reims.

Le conseil municipal sur exposé du maire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de révision du SCOT

III. Révision Plan de Mobilité (PDM) CU Grand Reims, avis du conseil municipal / Délibération n°07-2025

Exposé du maire

En date du 17 avril 2025, le président de la Communauté Urbaine du Grand Reims a notifié aux communes le projet de Plan de Mobilité et son évaluation environnementale, élaboré pour une période de 10 ans. Ce plan porte sur les 143 communes du Grand Reims.

Pour ma part, après lecture du dossier, le rapport de diagnostic du PDM a été bien élaboré. Celui-ci prend en compte les caractéristiques du territoire comme son accessibilité et sa dominance agricole qui constituent son atout pour la région au niveau touristique. Les pratiques de mobilités proposées prennent en compte les différentes tranches d'âges de la population, et le covoiturage afin de limiter la pollution. Le conseil est invité à donner son avis sur le projet de Plan de Mobilité.

Le Conseil municipal, sur exposé du maire, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de PDM du Grand Reims

IV. Accord local de répartition des sièges du conseil communautaires de la CU grand Reims, avis du conseil municipal / Délibération n°08-2025

Exposé du maire

Le conseil communautaire du Grand Reims est composé de 205 sièges repartis entre les communes proportionnellement à la plus forte moyenne. L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de créer et répartir des sièges supplémentaires entre les communes par un accord local.

En 2019, la mise en œuvre de cet accord local, a permis au conseil communautaire de compter 208 conseillers. Pour le prochain mandat du conseil communautaire qui sera défini par arrêté préfectoral en octobre prochain, le président de la communauté du Grand Reims propose, en accord avec les communes de Fismes, Witry-Les-Reims, Bezannes et Saint-Brice Courcelle, un accord local pour leur ajouter un second siège.

Le conseil sur l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide :

Pour : 08	Contre : 01	Abstention : 0
------------------	--------------------	-----------------------

d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire repartis comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre croissant de population)	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Brouillet	60	1
Méry-Prémecy	67	1
Anthenay	71	1
Courtagnon	74	1
Hourges	84	1
Lhéry	89	1
Saint-Martin-l'Heureux	91	1

Poilly	95	1
Saint-Léonard	100	1
Aouigny	101	1
Vaudesincourt	106	1
Marfaux	111	1
Jonquery	114	1
Bligny	115	1
Mont-sur-Courville	117	1
Cuisles	127	1
Saint-Souplet-sur-Py	129	1
Billy-le-Grand	139	1
Olizy	142	1
Janvry	146	1
Chambrecy	147	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	159	1
Bouvancourt	175	1
Vandeuil	176	1
Germigny	184	1
Unchair	188	1
Pourcy	192	1
Châlons-sur-Vesle	202	1
Coulommès-la-Montagne	207	1
Jouy-lès-Reims	208	1
Romigny	210	1
Serzy-et-Prin	212	1
Chenay	223	1
Courmas	225	1
Bouleuse	226	1
Pévy	226	1
Bouilly	229	1
Lagery	234	1
Vrigny	240	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	245	1
Aubérive	247	1
Ventelay	254	1
Savigny-sur-Ardres	255	1
Dontrien	259	1
Treslon	262	1
Berméricourt	263	1
Magneux	266	1
Sarcy	268	1
Saint-Gilles	274	1
Arcis-le-Ponsart	287	1
Ville-en-Selve	296	1
Villers-Franqueux	299	1

Courlondon	302	1
Branscourt	315	1
Thil	318	1
Villers-aux-Nœuds	323	1
Romain	325	1
Breuil	326	1
Vaudemange	340	1
Baslieux-lès-Fismes	342	1
Chaumuzy	348	1
Ecueil	349	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	349	1
Saint-Hilaire-le-Petit	353	1
Sacy	370	1
Montbré	380	1
Courcelles-Sapicourt	395	1
Rosnay	403	1
Ville-Dommange	405	1
Epoye	417	1
Trépail	434	1
Selles	446	1
Puisieux	452	1
Brimont	453	1
Courville	454	1
Chamery	455	1
Les Petites Loges	483	1
Prosnes	485	1
Pargny-lès-Reims	496	1
Cauroy-lès-Hermonville	504	1
Heutrégiville	504	1
Thillois	519	1
Pouillon	521	1
Chigny-les-Roses	525	1
Saint-Masmes	527	1
Pomacle	530	1
Montigny-sur-Vesle	537	1
Ormes	537	1
Nogent-l'Abbesse	540	1
Prouilly	549	1
Villers-Marmery	558	1
Sermiers	565	1
Lavannes	573	1
Faverolles-et-Coëmy	597	1
Champfleury	603	1
Merfy	603	1
Saint-Thierry	603	1
Trigny	613	1

Berru	618	1
Mailly-Champagne	622	1
Ville-en-Tardenois	648	1
Crugny	675	1
Sept-Saulx	689	1
Ludes	691	1
Caurel	696	1
Beaumont-sur-Vesle	770	1
Villers-Allerand	934	1
Verzy	958	1
Les Mesneux	963	1
Isles-sur-Suippe	979	1
Beine-Nauroy	987	1
Val-de-Vesle	992	1
Verzenay	999	1
Rilly-la-Montagne	1 009	1
Prunay	1 032	1
Auménancourt	1 118	1
Courcy	1 262	1
Bétheniville	1 270	1
Hermonville	1 409	1
Loivre	1 438	1
Bourgogne Fresne	1 454	1
Cormicy	1 504	1
Cernay-lès-Reims	1 566	1
Champigny	1 616	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1 738	1
Boult-sur-Suippe	1 793	1
Jonchery-sur-Vesle	1 815	1
Sillery	1 830	1
Gueux	1 901	1
Muizon	2 072	1
Taissy	2 202	1
Bazancourt	2 441	1
Warmeriville	2 689	1
Saint-Brice-Courcelles	3 546	2
Bezannes	4 456	2
Witry-lès-Reims	4 958	2
Fismes	5 884	2
Cormontreuil	6 454	2
Bétheny	7 030	2
Tinqueux	10 662	3
Reims	178 478	59

V. Décision modificative budgétaire n°1 / délibération n°09-2025

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de décision budgétaire modificative n°01 ci-après, afin de prendre en compte de nouvelles dépenses liée au projet d'agrandissement du cimetière communal (achat de logiciel pour la gestion du cimetière) :

N° Opération	Libellé	Chapitre	Vote BP 2025	Montant DM	BP 2025 + DM
113	Voirie	21	38 000	-8 000	30 000
103	Mairie	21	5 000	+8 000	13 000

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 de la commune,

Considérant qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires pour prendre en compte de nouvelles dépenses, par des ajustements comptables,

Après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- d'approuver à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 par l'ajustement des comptes de la section investissement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

VI. Divers

Projet de sécurisation routière

Le maire informe l'assemblée que le département est dans l'incapacité de subventionner la commune pour le projet d'aménagement de la sécurité routière « route d'Hermonville » au titre de l'exercice 2025. Le projet est reporté.

Cimetière communal

Le maire et ses adjoints proposent aux conseillers, l'aménagement des allées du cimetière communal.

Pour le financement des travaux, la commune pourrait bénéficier du fonds de soutien de la communauté urbaine du Grand Reims pour le 2^{ème} appel à projet.

Après échanges sur la nature des travaux d'aménagement, Monsieur THIRIET est chargé de faire des propositions à l'assemblée à la prochaine séance.

Tour de table

Mme LE DROGO propose que les travaux au niveau du cimetière communal soient immortalisés pour des articles dans le prochain bulletin de la commune.

Elle signale qu'un véhicule en stationnement au 1 rue de la Vierge depuis des mois empêchent l'entretien des espaces verts de la commune.

Le maire se charge de prendre les dispositions pour son enlèvement.

Mme MISSA : RAS

Mme BLAIZOT : RAS

M. ROSTEIN : RAS

M. GEANCY voudrait savoir si le véhicule calciné à l'extrémité du chemin du Luxembourg appartenait à un habitant de la commune. La réponse est négative.

M. THIRIET informe l'assemblée que les travaux d'une portion de la rue du Sausaie, sont à l'étape de l'étude de l'enfouissement des câbles et réseaux, en concertation avec la communauté urbaine du Grand Reims et le SIEM. Pour ce qui concerne l'aménagement et le sens de la circulation de ladite rue, le choix appartient à la commune.

Mme ROSIEZ : RAS

Mme FOURQUIN informe l'assemblée qu'une démo du logiciel pour la gestion du cimetière est prévu le mardi 01 juillet à 20h en Visio. Elle se charge du dispositif pour la Visio.

Fin de la séance : 22h15

Le secrétaire de séance

GEANCY Christophe